

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 29 MARS 2018

PROCES-VERBAL

Convocation du 23 mars 2018
Compte rendu affiché le 6 avril 2018

Membres en exercice : 22

Présents : 18

Présidence : Michael KRAEMER (à l'exception des points XIII à XVIII : vote des comptes administratifs : présidence de Marcelle DUPONT).

17 Conseillers municipaux : Guy CHARRON - Véronique RIONDET - Maurice ACHARD PICARD - Caroline DELAVENNE - Marcelle DUPONT - Gérard MOULIN - Françoise ROUGE - Laurent JALLIFFIER-VERNE - Stéphane SERRADURA - Sophie VALLA - Josette FICHEUX - Valérie MOUTON - François NOUGIER - Augusto STRAZZABOSCHI - Philippe BERNARD - Danièle VIGLIANI - Catherine GIRAUD-REPELLIN

Pouvoirs: Jean-Charles TABITA à Stéphane SERRADURA - Martine MAREINE à Gérard MOULIN - Damien ROCHE à Maurice ACHARD PICARD - Gérard MEYRIGNAC à François NOUGIER

Absents : Michael KRAEMER (pour les points XIII à XVIII : vote des comptes administratifs)

Nombre de votants : 22

Secrétaire de séance : Stéphane SERRADURA

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 1^{ER} FEVRIER 2018 ET DU 22 FEVRIER 2018
- II. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- III. PERSONNEL – CREATION DE POSTE
- IV. PERSONNEL – SUPPRESSION DE POSTE
- V. PERSONNEL - MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA MUTUELLE SANTE
- VI. BUDGET ZAE LES JEAUMES - REPORT DE LA DATE DE DISSOLUTION
- VII. COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET PRINCIPAL
- VIII. COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET RRM
- IX. COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET AEP
- X. COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET BOIS ET FORÊTS
- XI. COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET SPANC
- XII. COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ZAE LES JEAUMES
- XIII. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL
- XIV. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET RRM
- XV. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET AEP
- XVI. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET BOIS ET FORETS
- XVII. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET SPANC
- XVIII. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ZAE LES JEAUMES
- XIX. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET PRINCIPAL
- XX. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET RRM
- XXI. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET AEP
- XXII. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET BOIS ET FORETS

- XXIII. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET SPANC
- XXIV. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET ZAE
- XXV. VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2018
- XXVI. BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL
- XXVII. BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET RRM
- XXVIII. BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET AEP
- XXIX. BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET BOIS ET FORETS
- XXX. BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET SPANC
- XXXI. BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ZAE
- XXXII. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018
- XXXIII. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA REGIE PERSONNALISEE
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF – FESTIVAL JEUNES BOBINES 2017
- XXXIV. CONVENTION FINANCIERE ET D'OBJECTIF POUR LE 31^{EME} FESTIVAL
DU FILM POUR ENFANTS
- XXXV. CONVENTION COMPTE PARTENAIRE AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES
- XXXVI. CONVENTION POUR MANIFESTATION SPORTIVE EN FORET GEREE
PAR L'O.N.F.
- XXXVII. CREATION D'UN PARCOURS PERMANENT DE COURSE
D'ORIENTATION
- XXXVIII. REGLEMENT INTERIEUR COUPES AFFOUAGERES
- XXXIX. COUPES AFFOUAGERES 2018
- XL. RIP ISERE THD - ACCORD DE PRINCIPE SUR LA CESSION D'UN
TERRAIN AU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR L'IMPLANTATION D'UN
NRO
- XLI. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - MARCHE DE
LOCATION MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS /
IMPRIMANTE / SCANNER / FAX
- XLII. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES
- MARCHE DE LOCATION MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS
MULTIFONCTIONS / IMPRIMANTE / SCANNER / FAX
- XLIII. COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION
- XLIV. COMITÉS CONSULTATIFS – MODIFICATION
- XLV. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE
CULTUREL ET SPORTIF – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS -
MODIFICATION
- XLVI. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À L'OFFICE
DE TOURISME DE LANS-EN-VERCORS – MODIFICATION
- XLVII. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À L'OFFICE
DE TOURISME INTERCOMMUNAL - MODIFICATION
- XLVIII. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES
ORGANISMES EXTÉRIEURS – SIALMO – MODIFICATION
- XLIX. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES
ORGANISMES EXTÉRIEURS – VERCORS TOURISME – MODIFICATION
- L. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES
ORGANISMES EXTÉRIEURS - PNRV - MODIFICATION
- LI. DÉLÉGATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES
ORGANISMES EXTÉRIEURS – MODIFICATION

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence suite aux attentats survenus dans l'Aude la semaine passée et pour apporter notre soutien aux soldats du 7^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpains (BCA) suite à l'agression à la voiture dont ils ont été victimes à Varcès. Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lans en Vercors est jumelée avec la 5^{ème} compagnie du 7^{ème} BCA.

L'assemblée et l'assistance se lèvent pour respecter une minute de silence.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et l'assistance.

Au début de la séance du Conseil municipal, Sophie VALLA constate qu'il y a 51 points à l'ordre du jour et demande si nous sommes obligés de voter les commissions municipales aujourd'hui. Ne peut-on pas reporter ces points au mois prochain ?

Monsieur le Maire répond que non. Le vote de ces points est à la demande d'un conseiller municipal il faut donc les voter maintenant.

Sophie VALLA indique que pour d'autres conseillers municipaux, les commissions ont été votées beaucoup plus tard. Existe-t-il des échéances particulières, ne peut-on pas attendre le mois prochain car 51 points ...

Monsieur le Maire répond que les points seront votés à cette séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

Le retrait des délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- CONVENTION FINANCIERE ET D'OBJECTIF POUR LE 31ème FESTIVAL DU FILM POUR ENFANTS

- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES - MARCHÉ DE LOCATION MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS/IMPRIMANTE/SCANNER/FAX

Le Conseil Municipal accepte ces modifications de l'ordre du jour.

I. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 1^{ER} FEVRIER 2018 ET DU 22 FEVRIER 2018

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès verbal du 1^{er} février 2018.

Approbation à l'unanimité.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès verbal du 22 février 2018.

Approbation à l'unanimité.

II. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEC212017	31/10/2017	Contrat de prestation de service - Organisation du global food forum
DEC222017	19/12/2017	Avenant n°1 Convention d'occupation de locaux municipaux - Crèche 3 p'tits tours
DEC232017	19/12/2017	Avenant Convention d'occupation de locaux municipaux - 21 ASSOCIATIONS sur l'année 2017-2018
DEC012018	02/02/2018	Convention d'occupation régulière de locaux
DEC022018	02/02/2018	Avenant N°1 de la convention d'utilisation du matériel toilettes Algéco de l'association "CML", par la commune de Lans en Vercors
DEC032018	16/02/2018	Demande de subvention - dotation territoriale 2018

DEC042018	23/03/2018	Convention de mise à disposition minibus 9 places CCMV
DEC052018		Convention d'occupation précaire SISA santé en Vercors
DEC062018		Convention de mise à disposition minibus 9 places MPT4M

III. PERSONNEL – CREATION DE POSTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique paritaire.

Considérant la nécessité de créer des postes dans les filières administrative et technique, pour permettre l'avancement et le recrutement de certains agents,

Décide de créer :

À compter du 1er janvier 2018 :

- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet (35 heures hebdomadaires),

À compter du 1er avril 2018 :

- 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps non complet (18 heures hebdomadaires),

- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet (35 heures hebdomadaires),

- 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires),

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans ces emplois seront inscrits au budget principal, chapitre 012.

François NOUGIER demande si cette délibération de création de poste est en corrélation avec la prochaine délibération supprimant des postes.

Guy CHARRON répond affirmativement. Il est ensuite expliqué le lien entre les différents postes et dans quels services les postes sont affectés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- charge le Maire d'établir les contrats et arrêtés correspondants,
- approuve les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

IV. PERSONNEL – SUPPRESSION DE POSTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de supprimer des postes dans les filières Administrative et Animation, pour permettre l'avancement de certains agents,

Décide de supprimer :

À compter du 1er janvier 2018 :

- 1 postes d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet (35 heures hebdomadaires),
À compter du 1er avril 2018 :
- 1 poste d'Adjoint administratif territorial à temps non complet (18 heures hebdomadaires),
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet (35 heures hebdomadaires),
À compter du 17 décembre 2018 :
- 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires),

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans ces emplois seront inscrits au budget principal, chapitre 012.

Sophie VALLA demande pourquoi on supprime le poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à compter du 17 décembre 2018 et que le nouveau grade est créé à compter du 1^{er} avril 2018. Elle trouve qu'il y a une incohérence dans les dates.

Il est répondu que l'explication ne peut être donnée immédiatement. Elle sera donnée lors de la prochaine séance ou alors on peut retirer le point de l'ordre du jour.

Guy CHARRON indique que l'observation sera notée au compte-rendu et qu'une explication sera fournie au prochain conseil municipal.

Sophie VALLA ne demande pas que le point soit retiré de l'ordre du jour.

Josette FICHEUX demande comment se nomme la filière concernant les ATSEM.

Il s'agit de la filière médico-sociale.

Josette FICHEUX demande pourquoi il n'y a pas de création de poste dans cette filière alors qu'il y a eu une proposition en ce sens par la commission du personnel.

Pour pouvoir inscrire la création de poste à une prochaine séance du Conseil Municipal, il faut attendre la décision de l'Education Nationale sur la dérogation pour revenir à 4 jours d'école. La commission de l'Education Nationale doit se réunir début avril.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

V. PERSONNEL - MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA MUTUELLE SANTE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé par délibération n°115/2017 du 26 octobre 2017 :

- de participer financièrement à compter du 1er novembre 2017 à la protection sociale complémentaire (risque santé) de ses agents actifs : fonctionnaires (titulaires et stagiaires) et agents de droit public (contractuels) via la procédure de conventionnement.
- de verser un montant mensuel unique de 11,60 € à chaque agent ayant souscrit au contrat de groupe, quelque soit l'option choisie, et de revaloriser ce montant par une nouvelle délibération en cas d'augmentation des cotisations par l'assureur.

Les cotisations ayant été réévaluées à partir du 1er janvier 2018, (tarif de base isolé de 24,17€), il est nécessaire de porter le montant mensuel de la participation à 12,08 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de porter à compter du 1er janvier 2018 le montant mensuel de la participation à la protection sociale pour le risque santé à 12,08 €,
- d'autoriser le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune de Lans-en-Vercors, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

VI. BUDGET ZAE LES JEAUMES - REPORT DE LA DATE DE DISSOLUTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 108/2017 qui a fixé la date de dissolution du budget ZAE Jeaumes, suite au transfert de la compétence zones d'activités économiques, au 31 décembre 2017.

Il expose au conseil municipal qu'il est nécessaire, et ce afin de régulariser les mouvements de TVA et à terme permettre d'obtenir les crédits de TVA constatés ainsi que le versement par la C.C.M.V d'un reliquat sur ventes, de modifier la date de dissolution du budget ZAE Jeaumes.

Le Maire propose au conseil municipal de fixer la date de dissolution du budget ZAE Jeaumes au 31 décembre 2018.

Cette délibération annule et remplace la délibération 108/2017 du 2 octobre 2017.

La reprise de résultat sera versée au budget principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- adopte les dispositions ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

VII. COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET PRINCIPAL

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Comptable public tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Comptable public dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au conseil municipal.

Le conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Principal au titre de l'exercice 2017 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le Compte de Gestion 2017 du Budget Principal.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

VIII. COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET RRM

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Comptable public tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Comptable public dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au conseil municipal.

Le conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Régie Remontées Mécaniques au titre de l'exercice 2017 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le Compte de Gestion 2017 du Budget Régie Remontées Mécaniques.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

IX. COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET AEP

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Comptable public tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Comptable public dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au conseil municipal.

Le conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Eau et Assainissement au titre de l'exercice 2017 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le Compte de Gestion 2017 du Budget Eau et Assainissement.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

X. COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET BOIS ET FORÊTS

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Comptable public tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Comptable public dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil municipal.

Le conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Bois et Forêt au titre de l'exercice 2017 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le Compte de Gestion 2017 du Budget Bois et Forêt.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XI. COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET SPANC

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Comptable public tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Comptable public dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au conseil municipal.

Le conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif au titre de l'exercice 2017 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le Compte de Gestion 2017 du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XII. COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ZAE LES JEAUMES

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Comptable public tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Comptable public dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au conseil municipal. Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au conseil municipal.

Le conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Zone d'Activités Economiques Côte de Jaumes au titre de l'exercice 2017 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le Compte de Gestion 2017 du Budget Zone d'Activités Economiques Côte de Jaumes.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XIII. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal dont les résultats s'établissent comme suit :

	DEPENSES 2017	RECETTES 2017	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	3 992 573,97	4 228 284,96	235 710,99
REPORTS DE L'EXERCICE 2016		960 766,53	960 766,53
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 992 573,97	5 189 051,49	1 196 477,52
INVESTISSEMENT	696 924,54	858 264,70	161 340,16
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	366 086,62		-366 086,62
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	286 207,37	105 797,00	-180 410,37
TOTAL INVESTISSEMENT	1 349 218,53	964 061,70	-385 156,83
TOTAL	5 341 792,50	6 153 113,19	811 320,69

Après que Monsieur Michaël KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité Madame Marcelle DUPONT à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Principal qui vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le compte administratif du Budget Principal énoncé ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 06 AVRIL 2018

XIV. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET RRM

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Régie Remontées Mécaniques dont les résultats s'établissent comme suit :

	DEPENSES 2017	RECETTES 2017	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	994 532,57	1 187 243,95	192 711,38
REPORTS DE L'EXERCICE 2016		275 828,64	275 828,64
TOTAL FONCTIONNEMENT	994 532,57	1 463 072,59	468 540,02
INVESTISSEMENT	1 740 086,96	2 017 621,62	277 534,66
REPORTS DE L'EXERCICE 2016		101 020,66	101 020,66
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	303 582,00	40 942,00	-262 640,00
TOTAL INVESTISSEMENT	2 043 668,96	2 159 584,28	115 915,32
TOTAL	3 038 201,53	3 622 656,87	584 455,34

Après que Monsieur Michaël KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité Madame Marcelle DUPONT à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Principal qui vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le compte administratif du Budget Régie Remontées Mécaniques énoncé ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 06 AVRIL 2018

XV.COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET AEP

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2017 Budget Eau et Assainissement dont les résultats s'établissent comme suit :

	DEPENSES 2017	RECETTES 2017	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	394 686,92	427 588,71	32 901,79
REPORTS DE L'EXERCICE 2016		159 723,35	159 723,35
TOTAL FONCTIONNEMENT	394 686,92	587 312,06	192 625,14
INVESTISSEMENT	309 177,42	225 077,33	-84 100,09
REPORTS DE L'EXERCICE 2016		160 997,26	160 997,26
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	128 438,04		-128 438,04
TOTAL INVESTISSEMENT	437 615,46	386 074,59	-51 540,87
TOTAL	832 302,38	973 386,65	141 084,27

Après que Monsieur Michaël KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité Madame Marcelle DUPONT à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Principal qui vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le compte administratif du Budget Eau et Assainissement énoncé ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 06 AVRIL 2018

XVI. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET BOIS ET FORETS

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Bois et Forêt dont les résultats s'établissent comme suit :

	DEPENSES 2017	RECETTES 2017	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	60 950,95	113 013,06	52 062,11
REPORTS DE L'EXERCICE 2016		127 722,10	127 722,10
TOTAL FONCTIONNEMENT	60 950,95	240 735,16	179 784,21
INVESTISSEMENT	27 148,09	12 679,74	-14 468,35
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	12 679,74		-12 679,74
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	2 480,00	14 838,00	12 358,00
TOTAL INVESTISSEMENT	42 307,83	27 517,74	-14 790,09
TOTAL	103 258,78	268 252,90	164 994,12

Après que Monsieur Michaël KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité Madame Marcelle DUPONT à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Principal qui vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le compte administratif du Budget Bois et Forêt énoncé ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 06 AVRIL 2018

XVII. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET SPANC

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif dont les résultats s'établissent comme suit :

	DEPENSES 2017	RECETTES 2017	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	1 794,20	879,05	-915,15
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	914,45		-914,45
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 708,65	879,05	-1 829,60
INVESTISSEMENT			
REPORTS DE L'EXERCICE 2016 RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018			
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 708,65	879,05	-1 829,60

Après que Monsieur Michaël KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité Madame Marcelle DUPONT à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Principal qui vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le compte administratif du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif énoncé ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 06 AVRIL 2018

XVIII.COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ZAE LES JEAUMES

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Zone d'Activités Economiques Côte de Jeaumes dont les résultats s'établissent comme suit :

	DEPENSES 2017	RECETTES 2017	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	196 730,02	164 032,11	-32 697,91
REPORTS DE L'EXERCICE 2016 RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017		825,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	196 730,02	164 857,11	-31 872,91
INVESTISSEMENT			
REPORTS DE L'EXERCICE 2016 RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018			
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
TOTAL	196 730,02	164 857,11	-31 872,91

Après que Monsieur Michaël KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité Madame Marcelle DUPONT à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Principal qui vient de lui être présenté.

Sophie VALLA et Marcelle DUPONT font remarquer que le montant de 825,00 € n'est pas dans la bonne colonne.

La correction sera faite si nécessaire, après vérification. Les totaux sont justes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le compte administratif du Budget Zone d'Activités Economiques Côte de Jeumes énoncé ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 06 AVRIL 2018

XIX. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET PRINCIPAL

RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE L'EXERCICE	235 710,99
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	960 766,53
Résultat à affecter :	1 196 477,52
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	-204 746,46
Excédent de financement	204 746,46
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	-180 410,37
Excédent de financement	180 410,37
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	385 156,83
Report en fonctionnement	811 320,69

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement 2017 du budget : PRINCIPAL

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XX. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET RRM

RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE L'EXERCICE	192 711,38
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	275 828,64
Résultat à affecter :	468 540,02
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	378 555,32
Excédent de financement	378 555,32
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	-262 640,00
Excédent de financement	262 640,00
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	
Report en fonctionnement	468 540,02

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver les modalités d'affectation du résultat d'exploitation 2017 du budget : REGIE DES REMONTEES MECANQUES.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XXI. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET AEP

RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE L'EXERCICE	32 901,79
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	159 723,35
Résultat à affecter :	192 625,14
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	
Excédent de financement	76 897,17
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	-128 438,04
Besoin de financement	128 438,04
Excédent de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	51 540,87
Report en fonctionnement	141 084,27

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement 2017 du budget : EAU ET ASSAINISSEMENT.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XXII. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET BOIS ET FORETS

RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE L'EXERCICE	52 062,11
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	127 722,10
Résultat à affecter :	179 784,21
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	27 148,09
Excédent de financement	
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	12 358,00
Besoin de financement	
Excédent de financement	12 358,00
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	14 790,09
Report en fonctionnement	164 994,12

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement 2017 du budget : BOIS ET FORÊTS.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XXIII.AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET SPANC

RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-915,15
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	-914,45
Résultat à affecter :	-1 829,60
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	
Report en fonctionnement	-1 829,60

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver les modalités d'affectation du résultat d'exploitation 2017 du budget :
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XXIV. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET ZAE

RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-32 697,91
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	825,00
Résultat à affecter :	-31 872,91
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	
Report en fonctionnement	-31 872,91

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver les modalités d'affectation du résultat d'exploitation 2017 du budget :
ZONE D'ACTIVITES DE JEAUMES.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XXV. VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2018

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2018. Les taux inchangés sont définis comme suit :

- Taxe d'habitation ----- au taux de 26.63%
- Taxe foncière propriétés bâties ----- au taux de 24.56%
- Taxe foncière propriétés non bâties ----- au taux de 70.17%

Monsieur le Maire tient à remercier toutes les personnes qui ont participé aux réunions sur le budget, que ce soit la commission finances, les élus. Les budgets étaient assez contraints et il a fallu beaucoup travailler pour arriver à ce résultat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- adopte les taux des contributions directes ci-dessus pour l'année 2018.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XXVI. BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Guy CHARRON rappelle le contexte de ce budget. Il est très contraint cette année. Il est lié à trois années de suite de baisse de la dotation forfaitaire par l'Etat pour redresser les finances publiques.

Cela a représenté 200 000 € par an sur trois ans pour la commune de Lans en Vercors. Toutes les strates de collectivités ont été touchées (département, régions,...). L'Association des Maires de France est intervenue pour qu'il n'y ait plus de prélèvement sur les collectivités. Désormais, seules les 343 plus grandes collectivités poursuivront cet effort à la demande de gouvernement.

Jusqu'en 2020, les dotations pour Lans en Vercors resteront identiques à celles attribuées en 2017.

Nous faisons pour le mieux, sans augmenter les impôts. Cela va impliquer, pour le budget principal et pour le budget eau et assainissement, un recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire précise que pour réaliser les dépenses obligatoires (travaux courants et réaménagement du parking Saint-Donat,...) du budget principal, il faut recourir à l'emprunt. Cela n'inclut pas les dépenses d'investissement prévues dans le programme de la majorité, mais que nous essaierons de réaliser. L'an dernier, nous avons eu des frais exceptionnels avec le renouvellement du tractopelle.

Laurent JALLIFFIER-VERNE précise qu'il s'agissait d'un très vieux tracteur, même s'il avait peu d'heures par rapport à son nombre d'années.

Monsieur le Maire indique que cette année, il faut changer un camion des services techniques.

Monsieur le Maire indique que le budget de fonctionnement est maîtrisé, malgré l'organisation de la fête du bleu et de l'étape du critérium du Dauphiné. Ce sont des manifestations importantes, avec les championnats de France de ski adapté et de course d'orientation, qui créent des synergies entre les associations et les habitants. C'est important.

Autre point à signaler, le budget culture, entres autres le Cairn, avec 235 000 € de subvention de fonctionnement en 2018 et 200 000 € d'annuité d'emprunt. C'est important que l'on ait cette offre et que l'on fasse parler de Lans en Vercors d'un point de vue touristique.

Cette année il y aura donc un recours à l'emprunt. Néanmoins les montants de ceux-ci (emprunt à court terme et long terme) pourront être revus à la baisse en fonction de subventions pouvant nous être attribuées en cours d'année.

Stéphane SERRADURA indique qu'il est surpris de voir que les subventions aux associations ont été maintenues, il n'y a pas eu d'augmentation. On a réduit la voilure dans plein de domaines, alors que le Cairn va bénéficier d'une subvention de 235 000 € en 2018 au lieu de 200 000 € en 2017. C'est le seul poste qui augmente.

Il précise que le Cairn, c'est 235 000 € en 2018, 200 000 € d'annuité d'emprunt, mais aussi 49 000 € de reste à réaliser. Il ne comprend pas pourquoi, on réduit la voilure de partout, sauf pour le Cairn. Que l'on maintienne la subvention, il peut l'entendre. Que l'on demande à tout le monde de faire des efforts, il peut l'entendre.

Pendant trois ans, on a demandé à l'Office de Tourisme de travailler à budget constant, voire même réduit. Mais lorsqu'il s'agit du Cairn, c'est une augmentation constante.

Stéphane SERRADURA essaie de se projeter pour savoir si l'année prochaine la subvention sera de 270 000 €. Il n'est pas d'accord avec ce principe là, si on réduit la voilure, c'est partout ou on ne la réduit pas.

François NOUGIER souhaite refaire le point sur ce qui a été dit par Monsieur le Maire, le groupe « Lans horizon 2020 » est d'accord sur le fait qu'il y a une maîtrise générale des dépenses. Il rejoint Stéphane SERRADURA sur le fait que malgré les difficultés, il y a un maintien sur les subventions aux associations pour celles dont le financement n'a pas été transféré à l'intercommunalité. Le budget du Cairn semble peu ou prou à maturité, selon ce qui avait été indiqué dans la prospective financière.

Monsieur le Maire précise que la prospective financière indiquait 150 000 € pour le financement du Cairn et que le groupe de la majorité avait indiqué 250 000 € lors de la campagne électorale.

François NOUGIER pense que l'on va arriver à quelque chose de stabilisé. Il y a également eu un juste rééquilibrage entre le budget principal et celui des remontées mécaniques au niveau des charges de personnel. Le budget principal assumant, pour des raisons obligatoires, la charge des navettes. Maintenant, on est clair.

Il indique qu'il y a eu aussi de nombreux transferts de compétences à la CCMV. Ce sont des modifications importantes qui se combinent aux baisses de dotations subies. Il a donc fallu faire des arbitrages importants sur les investissements et un recours à l'emprunt. Ce n'est pas cet emprunt d'aujourd'hui qui va mettre en péril les finances de la collectivité. En revanche, on en avait parlé en réunion R22, il serait opportun de demander à notre cabinet financier une nouvelle prospective financière pour nous permettre de voir un peu plus loin car il y a eu beaucoup de changements ces dernières années.

Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui, l'ENG simulé (Excédent Net de Gestion) est aux alentours des 60 000 € alors qu'auparavant c'était le montant de 34 000 € qui avait été évoqué.

En début de mandat en 2014, avant la construction du Cairn, il était aux alentours des 500 000 € et aujourd'hui il est à 60 000 €. La prospective établie sur le budget 2014, que vous nous reprochiez, indiquait que ce point serait atteint en 2014. Nous l'avons désormais atteint en 2018, maintenant que le Cairn est à pleine charge.

François NOUGIER répond qu'il faut que le cabinet financier arrive à nous projeter le niveau d'investissement que l'on peut faire.

Guy CHARRON répond que ce sera d'autant plus intéressant en fonction des informations que l'on pourra avoir sur la future réforme de la fiscalité. Le gouvernement y réfléchit et il faudra intégrer ces nouvelles données.

François NOUGIER précise aussi à Stéphane SERRADURA que parmi les investissements inscrits en 2018 pour le Cairn, certains ne se réaliseront pas car ils sont liés au litige en cours avec certaines entreprises. Ces inscriptions grèvent le budget d'investissements mais ne se réaliseront pas en 2018, voire dans les années à venir. C'est juste pour relativiser les 49 000 € de restes à réaliser.

Stéphane SERRADURA répond que c'est surtout les 35 000 € de subventions supplémentaires qui le dérangent.

Laurent JALLIFFIER-VERNE demande pourquoi il n'y a pas d'amortissement sur le budget principal.

Il est répondu qu'il n'y a pas d'amortissement sur le budget principal. Les seuls budgets soumis à amortissement sont ceux classifiés comme industriels et commerciaux. Pour Lans en Vercors, il s'agit des remontées mécaniques et eau/assainissement.

Laurent JALLIFFIER-VERNE demande pourquoi 1 700 € ont été rajoutés à l'opération 106, alors que cette somme n'a pas été discutée en commission infrastructure.

Il est répondu qu'il y a eu une erreur de calcul de cellule sur les documents de travail excel fournis aux élus dans le cadre de la préparation budgétaire. Lors de la saisie dans le logiciel de comptabilité, cela a permis de découvrir une recette supplémentaire de 1 700 € qui a été affectée à l'achat de panneau de signalisation.

Laurent JALLIFFIER-VERNE répond qu'il n'est pas d'accord. Il a contrôlé toutes les cellules et elles sont justes. Il veut donc savoir d'où sortent ces 1 700 €.

Il est répondu que les 1 700 € supplémentaires sont issus du capital des emprunts dont le montant a été recalculé à la baisse à 124 624,90 €.

Stéphane SERRADURA fait une précision en indiquant que le document préparatoire donné en réunion la semaine dernière a de gros problèmes sur les totaux et les cellules car on arrivait à 708 000 € en recettes alors qu'on a un résultat de 858 248 €. D'une semaine sur l'autre, on a retrouvé 150 000 € de recettes, c'est bien dans ce sens là. Mais on a travaillé sur un document où il y avait de gros problèmes de cellules. Le total du chiffre d'affaires 2017 était faux du début à la fin. Il y a 4 cellules qui n'ont pas fonctionné. On est partis sur une base de 708 000 € de recettes pour arriver à un montant correct de 858 000 €.

Il voulait juste savoir si du fait de cette différence de recettes, on partait bien dans les bons montants de recettes. Autrement dit, combien doit-on emprunter.

Il est répondu que les montants exacts des budgets sont indiqués dans les budgets édités depuis le logiciel de comptabilité et fournis aux élus avant la séance. Le montant de l'emprunt sera de 495 000 €. Le document de travail sera repris pour faire disparaître les erreurs de cellules au niveau de la colonne du compte administratif 2017.

Stéphane SERRADURA précise qu'il s'agit d'erreur d'édition qui ne modifiait pas le montant de l'emprunt. Il avait trouvé le résultat qui se trouve sur le document définitif. C'est pour ça qu'il n'est pas intervenu avant car le résultat était bon. C'est juste un petit aparté sur le fait que ce document n'a pas lieu d'être car il y a un cumul d'erreur impressionnant. Il faut revoir le calcul des cellules excel.

Caroline DELAVENNE rappelle que personne n'est sans savoir que la commune a subi un énorme problème informatique (attaque par un virus) les trois premiers mois de l'année. Elle voudrait remercier pour tout le travail qui a été fait en urgence, pour refaire les comptes et que l'on puisse voter le budget ce soir. Il y a un travail énorme des équipes, sachant que tout ce qui avait été fait sur l'ordinateur depuis le 26 décembre 2017 a disparu, sans aucun moyen d'aller les récupérer. Tout a été refait en urgence. Oui, il y a des bugs, mais il faut remercier pour tout le travail qui a été fait.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2018 suivant :
Le Budget Principal s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 674 827,69 €	4 674 827,69 €
INVESTISSEMENT	1 588 348,45 €	1 588 348,45 €
TOTAL	6 263 176,14 €	6 263 176,14 €

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 18 voix pour, 4 abstentions (Laurent JALLIFFIER-VERNE, Stéphane SERRADURA, (Pouvoir de Jean-Charles TABITA), Sophie VALLA), le conseil municipal :

- décide d'approuver le budget primitif Principal 2018.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 06 AVRIL 2018

XXVII. BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET RRM

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2018 suivant :
Le Budget Régie Remontées Mécaniques s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 344 818,32 €	1 344 818,32 €
INVESTISSEMENT	1 302 984,75 €	1 302 984,75 €
TOTAL	2 647 803,07 €	2 647 803,07 €

Monsieur le Maire précise que c'est une bonne saison, c'est très positif. Nous sommes à 1 200 000 € HT de chiffre d'affaires pour le ski alpin. On a plutôt bien tiré notre épingle du jeu par rapport à d'autres stations du plateau.

François NOUGIER rappelle la position du groupe « Lans Horizon 2020 » concernant la neige de culture. Ils voteront contre ce budget, principalement lié au fait que tous nos investissements vont être mis dans ce projet et vont grever notre capacité d'investissement pour les 15 ou 20 prochaines années.

Monsieur le Maire répond que non car le projet de neige de culture va générer de la dotation aux amortissements qui va dégager de l'argent pour l'investissement.

François NOUGIER répond tant mieux si l'on peut réinvestir mais ils maintiennent leurs positions sur ce budget.

Après en avoir délibéré, à la majorité par 17 voix pour, 5 voix contre (Josette FICHEUX, (Pouvoir de Gérard MEYRIGNAC), Valérie MOUTON, François NOUGIER, Catherine GIRAUD-REPELLIN) :

- décide d'approuver le budget primitif Régie des Remontées mécaniques 2018.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 06 AVRIL 2018

XXVIII. BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET AEP

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2018 suivant :
Le Budget Eau et Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	525 120,61 €	525 120,61 €
INVESTISSEMENT	985 289,45 €	985 289,45 €
TOTAL	1 510 410,06 €	1 510 410,06 €

Monsieur le Maire indique qu'il y aura aussi un emprunt sur ce budget.

Maurice ACHARD-PICARD présente les travaux d'assainissement aux Françons pour un montant de 280 000 € HT. Il sera aussi nécessaire de racheter le réseau d'eau privé aux Egauts pour le mettre aux normes. Il faudra construire une station de traitement de l'eau. Il y aura aussi pour 100 000 € de travaux de renouvellement de conduite d'eau potable et la fin des travaux sur la conduite d'eau du chemin des fusillés.

Monsieur le Maire précise que l'accent avait été mis ces dernières années sur l'assainissement. Cette année, il y aura des travaux en assainissement mais aussi sur l'eau potable.

Guy CHARRON précise que ce budget est un budget d'investissement. Ce sont des travaux que la population ne voit pas et qui sont énormes. On satisfait des besoins et on ne le dit pas assez.

François NOUGIER indique qu'on ne peut que se féliciter du fait qu'on continue à investir malgré le futur transfert à la CCMV dans deux ans. C'est le budget qui doit s'équilibrer. Il faudra voir si l'on arrive à passer avec le prix de l'eau actuel. Quand bien même il faudrait rehausser le prix de l'eau, cela voudrait dire qu'il est en accord avec les investissements réalisés. Mais la prospective nous permettra de voir où l'on va. Ensuite ce sera la CCMV qui aura la main.

Monsieur le Maire précise que le transfert de compétence aura lieu au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire précise que c'est un vrai service que l'on apporte à la population.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'approuver le budget primitif Eau et Assainissement 2018.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 06 AVRIL 2018

XXIX. BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET BOIS ET FORETS

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2018 suivant :
Le Budget Bois et Forêts s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	222 354,12 €	222 354,12 €
INVESTISSEMENT	155 471,09 €	155 471,09 €
TOTAL	377 825,21 €	377 825,21 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'approuver le budget primitif Bois et Forêts 2018.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 06 AVRIL 2018

XXX. BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET SPANC

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2018 suivant :
Le Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 000,00 €	3 000,00 €
INVESTISSEMENT		
TOTAL	3 000,00 €	3 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'approuver le budget primitif Service Public d'Assainissement Non Collectif 2018.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 06 AVRIL 2018

XXXI. BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ZAE

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2018 suivant :
Le Budget Zone d'Activités Economiques Côte de Jaumes s'équilibre en recettes et en

dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	32 697,91 €	32 697,91 €
INVESTISSEMENT		
TOTAL	32 697,91 €	32 697,91 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'approuver le budget primitif Zone d'Activités Economiques Côte de Jeaumes 2018.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 06 AVRIL 2018

XXXII. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des différentes associations communales.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver ces demandes, compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt général pour la population.

Subventions de fonctionnement :

Comité de jumelage Saint Donat.....	500.00 €
Club des ramées.....	600.00 €
Vercors sciences.....	2 000.00 €
F.N.A.C.A.....	200.00 €
Lans en fête.....	1 000.00 €
Méaudre réel.....	200.00 €
Ski Club Montagnard.....	10 000.00 €
Lans en l'air.....	1 500.00 €
UMAC Anciens combattants.....	200.00 €
Vercors Judo.....	3 000.00 €
Association Spéléo Vercors.....	800.00 €
Groupement défenses sanitaires.....	5 580.00 €
Tennis Club de Lans.....	1 500.00 €
Syndicat Agricole.....	1 000.00 €
M.H.P.....	600.00 €
Danse en Vercors, fête du hip hop.....	1 000.00 €
Coopérative scolaire maternelle.....	9 106.00 €
Coopérative scolaire primaire.....	21 696.00 €
Le Clap.....	15 000.00 €
Cap Vercors (T'es pas cap).....	1 000.00 €
Des cimes et des notes.....	600.00 €
Office de tourisme.....	45 000.00 €
R.P.C.C.S. Festival Jeunes bobines.....	30 000.00 €
Divers soutiens aux projets exceptionnels....	7 000.00 €

TOTAL DES SUBVENTIONS AFFECTE AUX ASSOCIATIONS : 159 082.00 €

Pour les associations qui bénéficient d'une aide supérieure à 23 000.00 €, il est nécessaire de passer une convention financière et d'objectifs.

Monsieur le Maire précise que 1 800 €, issus de l'enveloppe soutien au projet, sont déjà mobilisés au profit de Vercors sciences pour leur déplacement pour la finale nationale dans l'Aine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les dispositions ci-dessus,
- approuve la convention financière et d'objectif pour la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif de Lans-en-Vercors,
- approuve l'avenant n°1 à la convention 2018 de l'Office de Tourisme,
- autorise le Maire à signer lesdites conventions et avenant.

Monsieur le Maire voulait remercier pour tout le travail des élus autour des différents budgets et surtout des services. Comme l'a rappelé Caroline DELAVENNE, avec les problèmes informatiques, cela n'a pas été facile. Il y a eu des périodes condensées de réunions pour parvenir à ce résultat.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XXXIII.SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF – FESTIVAL JEUNES BOBINES 2017

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les précisions concernant le versement d'une subvention exceptionnelle supplémentaire à la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif, pour l'organisation de festival Jeunes Bobines 2017, d'un montant total de 1 500 € comme prévu, en décembre 2017, sur la ligne soutien aux projets.

Celle-ci n'a pas été versée fin 2017. Pour palier à ce non versement et permettre la clôture budgétaire de l'édition 2017 de Jeunes Bobines, ce versement sera fait sur le budget 2018.

Stéphane SERRADURA demande si cette somme sera prélevée sur le budget 2017 ou sur l'enveloppe soutien aux projets 2018.

Il est répondu que la somme sera prise sur le budget 2018 mais pas sur l'enveloppe soutien aux projets 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € est allouée, à la R.P.C.C.S., pour cette opération.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XXXIV.CONVENTION FINANCIERE ET D'OBJECTIF POUR LE 31^{EME} FESTIVAL DU FILM POUR ENFANTS

Point retiré de l'ordre du jour (traité dans le point « subventions aux associations 2018 »).

XXXV. CONVENTION COMPTE PARTENAIRE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver la convention d'accès à "mon compte partenaire", entre la Caisse d'allocations familiales de l'Isère et la commune.

Cette convention propose un nouveau service en remplacement de l'outil Caf pro existant. La migration du système va être progressive, l'ancien outil sera très vite obsolète pour accéder aux données et services de la C.A.F., indispensables pour l'accueil de loisirs La Passerelle.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver la convention d'accès à "mon compte partenaire",
- d'autoriser le Maire à la signer ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, adopte les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XXXVI. CONVENTION POUR MANIFESTATION SPORTIVE EN FORET GEREE PAR L'O.N.F.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des championnats de France de courses d'orientation 2018 longue distance et relais par catégorie, organisé par le Comité Départemental de Course d'Orientation (C.D.C.O.), une convention pour l'organisation d'une manifestation sportive en forêt, gérée par l'O.N.F. est nécessaire.

Celle-ci permet l'information des usagers de la forêt et définit les zones cartographiques et les préconisations d'utilisation par le CDCO.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la convention pour manifestation sportive en forêt gérée par l'O.N.F. pour les championnats de France 2018 longue distance et relais par catégorie.
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XXXVII. CREATION D'UN PARCOURS PERMANENT DE COURSE D'ORIENTATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des championnats de France de courses d'orientation 2018 longue distance et relais par catégorie, organisé par le Comité départemental de course d'orientation (C.D.C.O.), un projet de création d'un parcours d'orientation permanent sur la commune est en cours d'élaboration, à destination des familles.

Celui ci est construit conjointement avec le C.D.C.O., le P.N.R.V. et le département de l'Isère.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la création de ce parcours permanent.

Véronique RIONDET indique qu'un travail est en cours pour identifier les points remarquables du village : patrimoine, faune, flore, ... à faire figurer dans ce parcours d'orientation familial.

François NOUGIER demande quelle est le lien avec le sentier du patrimoine.

Véronique RIONDET répond que les deux parcours seront complémentaires.

Guy CHARRON précise également qu'il s'agit d'un premier parcours d'orientation. Un second parcours sera ultérieurement mis en place aux montagnes de Lans.

Josette FICHEUX demande s'il y a suffisamment de ressources différentes pour construire ce parcours d'orientation en complément du chemin du patrimoine.

Véronique RIONDET répond que le recensement est en cours : on s'appuie sur les cahiers du Peuil et d'autres sources. On ne le sait pas mais il y a beaucoup de choses à montrer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la création d'un parcours d'orientation permanent sur la commune, à destination des familles,
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XXXVIII. REGLEMENT INTERIEUR COUPES AFFOUAGERES

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le règlement intérieur précisant le cadre régissant les conditions d'attribution, le montant, le déroulement et les conditions d'exploitation, de sécurité et de sûreté des coupes affouagères sur la Commune de Lans-en-Vercors.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- adopte le règlement intérieur des coupes affouagères.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XXXIX. COUPES AFFOUAGERES 2018

Laurent JALLIFFIER-VERNE, Gérard MOULIN, Sophie VALLA, Philippe BERNARD se sont retirés de la séance et n'ont pas pris part au vote.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter les dispositions suivantes pour la mise en œuvre des coupes affouagères sur la commune de Lans-en-Vercors :

- de solliciter, de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'O.N.F. de l'Isère, la délivrance des feuillus pour bois de chauffe et l'inscription à l'état d'assiette des parcelles suivantes : 67, 68 et 69 (La Côte) – 42,43 et 46 (Dray des Côtes et Égauds),
- de destiner ces coupes au partage en nature sur pied de leurs besoins domestiques aux dispositions de l'article L 145.1 du Code Forestier d'effectuer le partage par Feu,
- que la coupe sera réalisée par les bénéficiaires sous la garantie de 3 habitants solvables choisis par le Conseil municipal, à savoir :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| - Monsieur Michel PELIZZARI | - Les Égauds – 38250 Lans-en-Vercors |
| - Monsieur Joël ROLLAND-MUQUET | - Les Eymards – 38250 Lans-en-Vercors |
| - Monsieur Henri JULLIEN | - Le Peuil – 38250 Lans-en-Vercors |

Ils sont soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 138.12 du Code Forestier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XL. RIP ISERE THD - ACCORD DE PRINCIPE SUR LA CESSION D'UN TERRAIN AU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR L'IMPLANTATION D'UN NRO

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Département de l'Isère s'est engagé dans l'établissement d'un Réseau d'Initiative Publique visant à la mise en œuvre d'une infrastructure Très Haut Débit (RIP Isère THD) qui sera le support d'un accès Internet à très haut débit pour le territoire isérois.

Dans ce cadre, la Communauté de communes du Massif du Vercors, dont la commune de Lans-en-Vercors est membre, a été informée des modalités de mise en œuvre du réseau et sollicitée pour le montage financier de cette opération.

Pour la constitution du RIP Isère THD, le Département doit devenir propriétaire des terrains d'accueil des nœuds de raccordement optique (NRO), bâtiments techniques dont l'objet est d'interconnecter les réseaux.

Après échange et avis, il ressort que la parcelle, section AC numéro 125 située 50-156 chemin des Fusillés sur la commune de Lans-en-Vercors, est la mieux positionnée. L'emprise

nécessaire à la construction du local technique est de 100 m² environ, à détacher de cette parcelle.

Le Département souhaite que la cession soit effectuée à titre gratuit compte tenu de l'intérêt public du projet et du surcoût pour les collectivités en cas de cession aux conditions du marché. Le Département prendra en charge la totalité des frais afférents à cette cession, dont les frais d'arpentage et de rédaction de l'acte administratif.

La délibération actant cette cession, et visant l'avis du Service de France Domaines, ne pourra être prise qu'après les formalités de consultation dudit service et de réalisation du document d'arpentage. Cependant, afin de permettre au Département de commencer ces travaux au plus vite, la commune peut autoriser le Département à prendre possession par anticipation de la parcelle nécessaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette cession et de l'autoriser à signer les documents afférents :

- considérant l'intérêt général qui s'attache au réseau d'initiative publique établi par le Département de l'Isère,
- considérant que la parcelle objet de la cession sera affectée au service public départemental des réseaux et services locaux de communications électroniques,
- considérant que le réseau départemental permettra de développer l'accès à Internet à très haut débit pour les isérois.

Stéphane SERRADURA demande où se situe exactement le futur bâtiment sur la parcelle vu la superficie, il risque d'occuper toute la parcelle. Quelle sera la hauteur du bâtiment ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la parcelle communale section AC numéro 125, se situant en bordure du virage en épingle du chemin des fusillés. Le futur local technique sera situé à droite du bâtiment France Télécom lorsqu'on regarde en direction de l'écluse. Le local technique sera décalé par rapport au bâtiment France Télécom à cause des ventilations. Il fera un étage avec une toiture terrasse et sera semi-enterré.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le principe d'une cession au Département de l'Isère à titre gratuit d'une partie de la parcelle, section AC numéro 125 située 50-156 chemin des Fusillés sur la commune de Lans-en-Vercors sur une emprise de 100 m² environ,
- autorise Monsieur le Maire à donner mandat au Département pour le dépôt d'un permis de construire d'un NRO sur cette parcelle,
- autorise le Département à prendre possession par anticipation de l'emprise nécessaire au projet et à commencer les travaux sur cette parcelle avant la formalisation du contrat de cession.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XLI. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - MARCHE DE LOCATION MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS / IMPRIMANTE / SCANNER / FAX

Vu l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'article L 1414-3 CGCT relative au groupement de commandes,

Dans le cadre de la mutualisation de l'achat public, la Communauté de communes du Massif du Vercors propose aux Communes membres d'adhérer à un groupement de commandes permanent pour la location, l'entretien et la maintenance de photocopieurs. Ce groupement, dont le coordonnateur est la CCMV, a pour objet la procédure de passation de ce marché, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015. La mission du coordonnateur consiste en la passation de la consultation jusqu'à la notification du marché, chaque commune s'assurant pour ce qui la concerne de son exécution. La commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement élargie à un représentant désigné par le Conseil Municipal de chaque commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes,
- désigne la CCMV coordonnateur du groupement de commandes,
- désigne Madame Sophie VALLA pour représenter la commune à la C.A.O du groupement de commandes,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les règles de fonctionnement de ce groupement, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XLII. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES - MARCHÉ DE LOCATION MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS / IMPRIMANTE / SCANNER / FAX

Point retiré de l'ordre du jour (traité dans le point « convention de groupement de commande – marché de location maintenance de photocopieurs multifonctions/imprimante/scanner/fax »).

XLIII. COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION

Monsieur le Maire présente la démission de certaines commissions municipales de Monsieur Jean-Charles TABITA, 5^{ème} Adjoint à compter du 1^{er} avril 2018.

Il convient donc de modifier la composition de certaines commissions communales pour tenir compte de ce changement.

Selon les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

François NOUGIER se dit favorable au principe d'un vote à main levée lorsqu'il y a un candidat qui se présente et d'un vote à bulletin secret lorsqu'il y a plusieurs candidats.

Sur la proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de procéder aux nominations par scrutin public à main levée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide d'adopter la modification, en vigueur au 01/04/2018, de la commission municipale suivante :

INFRASTRUCTURES – RESEAUX – BATIMENTS

Commission Transports et mobilité

Président	Michaël KRAEMER
Membres	Maurice ACHARD-PICARD
	Laurent JALLIFFIER-VERNE
	Valérie MOUTON
	François NOUGIER

Stéphane SERRADURA indique qu'une chose le gêne. Il n'y aura plus d'adjoint à la commission vie associative en tant que responsable de commission.

Monsieur le Maire répond que c'était la délégation de Jean-Charles TABITA. Il ne souhaite plus ce point là. C'est lui-même qui récupérera cette délégation.

Stéphane SERRADURA demande si le Maire sera à même d'assister à toutes les réunions de la commission vie associative.

Monsieur le Maire répond on verra.

Stéphane SERRADURA trouve qu'on est parti très, très vite sur le sujet. Il demande également si Jean-Charles TABITA a été reçu et si on connaît les raisons du fait qu'il ait quitté toutes ses commissions et délégations.

Monsieur le Maire répond qu'il démissionné pour des raisons personnelles. Il a envoyé un courrier en ce sens.

Stéphane SERRADURA répond « Il me semblait que l'on n'avait pas les mêmes raisons ».

Sur la proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 19 voix pour et 3 voix contre (Laurent JALLIFFIER-VERNE, Stéphane SERRADURA, (Pouvoir de Jean-Charles TABITA)), le conseil municipal :

- décide d'adopter la modification, en vigueur au 01/04/2018, de la commission municipale suivante :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE, VIE ASSOCIATIVE

Commission Vie associative

Président	Michaël KRAEMER
Membres	Damien ROCHE
	Stéphane SERRADURA
	Laurent JALLIFFIER-VERNE
	Sophie VALLA
	Catherine GIRAUD-REPELLIN
	Gérard MEYRIGNAC

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XLIV. COMITÉS CONSULTATIFS – MODIFICATION

M. Le Maire expose la démission de M. Jean-Charles TABITA de son rôle de représentant de la commune au sein du comité consultatif du Centre Culturel et Sportif et du Comité Consultatif Agriculture et Forêts.

Il convient donc de procéder à de nouvelles nominations.

Selon les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Josette FICHEUX fait remarquer que ce comité consultatif ne se réunit jamais. La liste des membres n'est pas à jour pour la médiathèque.

Monsieur le Maire répond qu'il avait été mis en place avant et on l'avait conservé. C'est pourquoi, il est proposé à l'assemblée de ne pas remplacer Jean-Charles TABITA. Pour la médiathèque, c'est Sophie DELAITTRE qui sera désignée.

Monsieur le Maire demande si le groupe « lans Horizon 2020 » veut remplacer Jean-Paul GOUTTENOIRE qui était membre de cette commission.

François NOUGIER fait remarquer que ce comité consultatif ne se réunit plus. Il n'y a plus d'utilité.

Sur la proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de procéder aux nominations par scrutin public à main levée,
- décide d'abroger les délibérations n° 124/2014 du 25/09/2014 et n°142/2014 du 27/11/2014 portant sur la création des comités consultatifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de modifier, à compter du 1^{er} avril 2018, la composition du comité consultatif Centre culturel et du comité consultatif Agriculture et forêts de la manière suivante :

COMITE CONSULTATIF – CENTRE CULTUREL-MODIFICATION

Michaël	KRAEMER	Maire
Véronique	RIONDET	Adjointe
Maurice	ACHARD-PICARD	Adjoint
Guy	CHARRON	Adjoint
Caroline	DELAVENNE	Adjointe
Josette	FICHEUX	Conseillère municipale
Céline	CONTE	Bibliothèque municipale
Sophie	DELAITTRE	Médiathèque Tête de réseau - CCMV
Christel	CHEVRIER	Association Danse en Vercors
Sylvie	CHABANNE	Association EMI4M
Christian	BISONI	Association Arts Martiaux
Mireille	CHARPY	Association Le Clap
Éric	LAZZARONI	Président de L'Office de tourisme intercommunal
Christophe	LEBEL	Directeur de L'Office de tourisme intercommunal
Jérôme	BERLIAT	Association Maison Pour Tous des 4M
Christophe	LAFITTE	CPIE - PNRV
Emmanuel	PRAT	Canap'Art
Jérôme	CARBONE	Ski Club de Lans

COMITE CONSULTATIF – AGRICULTURE FORET - MODIFICATION

Caroline	DELAVENNE	Adjointe
Guy	CHARRON	Adjoint
Gérard	MOULIN	Conseiller municipal
Damien	ROCHE	Conseiller municipal
Philippe	BERNARD	Conseiller municipal
Josette	FICHEUX	Conseillère municipale
François	NOUGIER	Conseiller municipal

Sandrine	CAVALLI	Agricultrice
Marion	ROCHAS	Agricultrice
Pierre	GUILLOT	Agriculateur
Didier	BREMOND	Agriculateur

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XLV. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS - MODIFICATION

Le Maire rappelle les délibérations n°46/2015 du 26 mars 2015, n°65/2017 du 8 juin 2017, n°91/2017 du 07 septembre 2017 désignant les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Centre Culturel et sportif (RPCCS).

Il indique que Monsieur Jean-Charles TABITA démissionne de sa fonction d'administrateur à compter du 1^{er} avril 2018 et qu'il convient de désigner un nouveau membre.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal,

- désigne, à la majorité, par 19 voix pour 1 voix contre (Pouvoir de Jean-Charles TABITA) et 2 abstentions (Laurent JALLIFFIER-VERNE, Stéphane SERRADURA), à compter du 1^{er} avril 2018, le représentant de la commune au Conseil d'Administration suivant :

Prénom	Nom	qualité
Gérard	MOULIN	Conseiller Municipal

A compter du 1^{er} avril 2018, Le nouveau Conseil d'Administration RPCCS est composé de la manière suivante :

Michaël	KRAEMER	Maire
Véronique	RIONDET	Adjointe
Maurice	ACHARD-PICARD	Adjoint
Guy	CHARRON	Adjoint
Caroline	DELAVENNE	Adjointe
Danièle	VIGLIANI	Conseillère municipale
Sophie	VALLA	Conseillère municipale
Marcelle	DUPONT	Conseillère municipale
Gérard	MOULIN	Conseiller Municipal
Catherine	GIRAUD- REPELLIN	Conseillère municipale
Josette	FICHEUX	Conseillère municipale
François	NOUGIER	Conseiller municipal
Philippe	BALLET	Association EMI4M
Jean	SISTI	Association Le Clap
Jean-Pierre	MOULIN FRIER	Association Le club des Ramées

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XLVI. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À L'OFFICE DE TOURISME DE LANS-EN-VERCORS – MODIFICATION

Point retiré de l'ordre du jour lors de son examen en séance.
Le Conseil Municipal accepte ces modifications de l'ordre du jour.

XLVII. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - MODIFICATION

Point retiré de l'ordre du jour lors de son examen en séance.
Le Conseil Municipal accepte ces modifications de l'ordre du jour.

XLVIII. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – SIALMO – MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle que la commune a élu des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal de l'Alpage de la Molière (SIALMO) par délibération n°106/2017 du 02/10/2017.

Monsieur le Maire précise que compte tenu de la démission, à compter du 1^{er} avril 2018, de M. Jean-Charles TABITA de sa fonction de délégué titulaire au SIALMO, il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination.

Selon les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Sur la proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de procéder aux nominations par scrutin public à main levée,
- décide de modifier la délibération °106/2017 du 02/10/2017.

A l'issue du vote :

- Monsieur Maurice ACHARD-PICARD a obtenu 20 voix pour et 2 abstentions (Stéphane SERRADURA, (Pouvoir de Jean-Charles TABITA)).

Monsieur Maurice ACHARD-PICARD a été désigné comme délégué titulaire au SIALMO.

A compter du 1^{er} avril 2018, les délégués de la commune dans cette instance sont :

TITULAIRES	Gérard MOULIN
	Philippe BERNARD
	Maurice ACHARD-PICARD
SUPPLEANTS	Damien ROCHE
	François NOUGIER

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

XLIX. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – VERCORS TOURISME – MODIFICATION

Point retiré de l'ordre du jour lors de son examen en séance.
Le Conseil Municipal accepte ces modifications de l'ordre du jour.

L. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - PNRV - MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle que la commune a élu des représentants de la commune au Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) par délibération n°54/2014 du 17/04/2014.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Jean-Charles TABITA, à compter du 1^{er} avril 2018, de sa fonction de représentant communal au PNRV,

Il indique également qu'il ne peut plus représenter la commune dans cette instance, siégeant désormais en tant que représentant de la Communauté de Communes du Massif du Vercors.

Le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Selon les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Sur la proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de procéder aux nominations par scrutin secret pour l'élection du délégué titulaire,
- décide de procéder aux nominations scrutin public à main levée pour l'élection du délégué suppléant,
- décide de modifier la délibération n°54/2014 du 17/04/2014.

Candidats au poste de délégué titulaire :

Caroline DELAVENNE
François NOUGIER

A l'issue du vote à bulletin secret :

Nombre de votants : 22
Vote blancs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 20
Caroline DELAVENNE a obtenu 13 voix
François NOUGIER a obtenu 7 voix

- Caroline DELAVENNE, a été proclamée délégué titulaire du PNRV, à compter du 1^{er} avril 2018.

Candidats au poste de délégué suppléant :

François NOUGIER

A l'issue du vote à main levée :

Nombre de votants : 22
Vote blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 22
François NOUGIER a obtenu 22 voix

- François NOUGIER, a été proclamé délégué suppléant du PNRV, à compter du 1^{er} avril 2018.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

LI. DÉLÉGATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle que la commune a élu des représentants de la commune dans divers organismes extérieurs et associations par délibération n°107/2017 du 02/10/2017

M. Le Maire expose à l'assemblée la démission de M. Jean-Charles TABITA, à compter du 1^{er} avril 2018, de son poste de délégué à :

- l'Association pour la promotion des agriculteurs du PNRV (APAP)
- l'Association Syndicale Meillarot Claret

Il est donc nécessaire de procéder à de nouvelles nominations.

Selon les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Sur la proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de procéder aux nominations par scrutin public à main levée,
- décide de modifier la délibération n°107/2017 du 02/10/2017.

A l'issue du vote :

- ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES AGRICULTEURS DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS (APAP) :

A l'unanimité des suffrages exprimés, Philippe BERNARD, a été proclamé délégué titulaire à l'Association pour la promotion des agriculteurs du PNRV (APAP) à compter du 1^{er} avril 2018.

- ASSOCIATION SYNDICALE MEILLAROT CLARET :

A l'unanimité des suffrages exprimés, Philippe BERNARD, a été proclamé délégué titulaire à L'Association Syndicale Meillarot Claret à compter du 1^{er} avril 2018.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 05 AVRIL 2018

Le secrétaire de séance
Stéphane SERRADURA

